

AVENANT À LA CONVENTION

portant sur la réalisation d'un programme d'études franco-allemand

entre

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2, établissement public à caractère scientifique, culturel
et professionnel, dont le siège social est situé 18 quai Claude Bernard, 69635 LYON,
CEDEX 07,

Représentée par sa Présidente, Mme la Professeure Nathalie DOMPNIER,

et

L'UNIVERSITÉ DE LEIPZIG, Ritterstraße 26, 04109 LEIPZIG

Représentée par sa Rectrice, Mme la Professeure Beate SCHÜCKING

L'article 2 de la convention susnommée est remplacé par :

Article 2

Organisation et déroulement du cursus

1. Déroulement des études

Le cursus intégré relève à Leipzig du parcours de formation des enseignants, ouvert dès la première année universitaire. À Lyon, il s'insère dans le dispositif des Masters MEEF. Il dure une année de plus que les diplômes de référence, ce que justifient sa dimension internationale et la double certification professionnelle à laquelle il conduit. Le dispositif prévoit la validation de 30 crédits européens par semestre.

Le cursus commence au début de la troisième année universitaire, administrativement dédoublée pour assurer des conditions optimales d'intégration des étudiants dans le système de formation du pays partenaire. Les étudiants français et allemands suivent un cursus de formation parallèle :

- 3^e année universitaire à Leipzig ;
- 4^e et 5^e années (L3, puis M1 MEEF) à Lyon, où les étudiants préparent le CAPES en Lettres ou en Allemand ;
- 6^e année à Leipzig, où ils préparent le 1^{er} *Staatsexamen* (français/allemand), à la faveur d'un report de stage ; cette année donne lieu à une validation par équivalences du Master 2 MEEF parcours B et marque la fin du cursus de l'UFA.

À l'issue de ces certifications théoriques, le diplômé peut, soit réaliser son stage en responsabilité en France comme fonctionnaire stagiaire dans le cadre d'un Diplôme universitaire, soit opter pour le *Referendariat* en Allemagne. Une troisième voie consiste à faire le *Referendariat* après obtention du DU. Le Ministère de l'Éducation de Saxe propose alors un *Referendariat* de durée réduite, par reconnaissance partielle du stage en responsabilité au titre du 2nd *Staatsexamen*.

2. Diplômes de fin d'études

À l'issue de la 4^e année d'études, les étudiants valident à Lyon une Licence bidisciplinaire Lettres-Allemand.

En 5^e année, ils valident à Lyon l'un des deux Masters 1 MEEF Option Lettres modernes ou Option Allemand.

En 6^e année, ils valident à Leipzig le 1^{er} *Staatsexamen* pour l'enseignement secondaire dans les disciplines Allemand et Français et, par équivalence, le Master 2 MEEF parcours B.

3. Programme de formation

Les étudiants suivent un programme de formation défini conjointement par les deux universités. Certains enseignements sont plus spécifiquement destinés aux étudiants du pays partenaire. Le programme de formation est fondé sur le règlement des études et le règlement des examens en vigueur dans chaque université et est officiellement validé par les deux universités.

4. Constitution des jurys

À Lyon, des jurys spécifiques sont constitués au sein des parcours et options des diplômes concernés.

À Leipzig, les examinateurs sont agréés par décision annuelle des autorités académiques de l'éducation. Pour l'évaluation des modules de formation, les examinateurs sont désignés par les jurys correspondants.

Divers

Toutes les autres clauses et dispositions de la convention sur la mise en œuvre du cursus franco-allemand sont inchangées. La signature d'une nouvelle convention pour la réalisation du cursus entraînerait la résiliation et le remplacement du présent avenant.

Le présent avenant prend effet en date du 1^{er} septembre 2019.

Leipzig, le

Lyon, le 8/4/19

Pour l'Université de Leipzig
Professeure Beate Schücking
Rectrice


Prof. Dr. Beate Schücking
Rektorin der Universität Leipzig

Pour l'Université Lumière Lyon 2
Professeure Nathalie Dompnier
Présidente



Pour la Présidente,
par déléguée, *Walker*,
Comité de Recherche Internationales

